



Rhônegeria, encore un projet d'aménagement hydroélectrique sur les derniers linéaires sauvages du fleuve Rhône !

Avec le prolongement officiel de la concession en 2022, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et l'Etat ont ouvert des échanges avec les élus locaux et les associations pour un projet d'aménagement hydroélectrique sur le fleuve Rhône. L'ouvrage serait implanté sur les communes de Loyettes et Saint Romain de Jalionas. Trois départements sont concernés : le Rhône, l'Ain et l'Isère. L'ARPARA et les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique ont engagé un bras de fer depuis l'origine de ce projet pour faire entendre des arguments environnementaux aux côtés d'un collectif d'opposants qui n'a pas dit son dernier mot.

« Nous ne sommes pas dans une opposition systématique aux énergies renouvelables mais bien dans des considérations écologiques et environnementales que nous défendons depuis toujours dans les fédérations de pêche ! Nous nous joignons à un collectif d'élus et d'associations pour faire entendre et comprendre les risques portés par le projet Rhônegeria. Les fédérations du secteur ont à leur disposition des connaissances et de nombreuses données déjà collectées sur les impacts, parfois irréversibles, de la discontinuité écologique, de la disparition de la biodiversité, du réchauffement de l'eau et de la dégradation de la qualité de l'eau. Optimisons plutôt les barrages existant plutôt que d'en créer de nouveau ! »

Alain LAGARDE, président de l'ARPARA

Ce projet questionne donc fortement et engage de vraies problématiques environnementales et des conséquences sur le fonctionnement du milieu aquatique, non négligeables pour l'avenir du fleuve Rhône.

Le projet nommé Rhônegeria serait le 20^e ouvrage sur le fleuve Rhône.

L'ensemble usine-barrage se situerait à l'aval de la centrale nucléaire du Bugey. Cette réalisation est estimée à 230 millions d'euros d'investissement pour une puissance évaluée à 37 MW pour une production supplémentaire d'énergie hydroélectrique de CNR estimée à 140 Gwh/an (soit la consommation énergétique hors chauffage de 60000 habitants).

Des études de faisabilité et investigations sur le terrain (inventaires de biodiversité, sondages géotechniques...) sont engagées par la CNR depuis mi-2022 et une consultation publique sera lancée prochainement sous couvert de la CNDP (Consultation Nationale du Débat Public) suite à quoi, la décision relèvera de l'Etat en 2024.

Le barrage Rhônegeria devrait être réalisé sur un secteur sensible du Haut Rhône au caractère sauvage préservé et une biodiversité encore présente. Notons que sur les 545 km du linéaire du fleuve Rhône en France, seulement 25 km de patrimoine historique et naturel est encore indemnes d'aménagements physiques, soit moins de 5 % du fleuve. Et c'est sur ce secteur que ce nouveau barrage est envisagé.

Les principaux points d'opposition de l'ARPARA au projet Rhônegeria en l'état :

1. L'aménagement concerne les dernières zones naturelles du fleuve Rhône. Ce secteur Rhône est l'un des seuls où les espèces piscicoles et la biodiversité du fleuve peuvent encore évoluer et se reproduire dans une eau dont la température a déjà fortement augmenté depuis plusieurs années ;



2. La réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique dans ce secteur est « *non conforme au principe de non-dégradation des masses d'eau inscrites au SDAGE₁* ».

SDAGE : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Le SDAGE est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

Plus concrètement, il a été mentionné, lors des réunions d'échanges avec CNR que ce 20^e aménagement comprend une zone de remous de près de 20 km soit jusqu'au pied du barrage de Sault-Brenaz situé en amont. La perturbation des habitats, des zones de frayères pendant les périodes de reproduction seraient donc directement impactées par la modification de la masse d'eau voir disparaîtraient sur ce secteur.

3. La construction d'une digue en rive droite du fleuve (artificialisation des berges) jusqu'à la centrale nucléaire du Bugey modifierait non seulement les hauteurs d'eau des affluents à l'aval du barrage mais pourrait avoir aussi des répercussions sur tout le profil en long concerné et sur la biodiversité, jusqu'à la confluence de l'Ain. Les dragage/ curage du lit viendraient également modifier la morphologie naturelle du fleuve.
4. La proximité du rejet des eaux de refroidissement de la centrale nucléaire du Bugey augmenterait la température du fleuve. Ce phénomène d'élévation des températures est déjà observé par les fédérations et attendu pour les années à venir du fait du réchauffement climatique. Les questions de l'incidence des prélèvements d'eau pour le refroidissement de la centrale, de leurs rejets thermiques et de l'impact sur la biodiversité du fleuve ont donc été également posées comme point d'alerte par les associations de pêche.

Ce cumul d'impacts a ainsi été notifié lors des échanges, soulignant que l'ensemble du fonctionnement naturel de ces derniers linéaires « sauvage » du fleuve Rhône serait perturbé, engendrant des conséquences sur son environnement et ses populations. Les discontinuités biologique et écologique du milieu aquatique déjà présentes par le biais des 19 autres ouvrages sur le Rhône, seraient définitivement imposées par la présence de ce énième projet industriel hydroélectrique. Pour Alain LAGARDE, président de l'ARPARA « *Les fédérations de pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont mandatées par l'Etat pour préserver et protéger le milieu aquatique, patrimoine vital pour notre avenir. C'est l'engagement que nous portons, au quotidien dans nos associations, et c'est au nom de l'intérêt général que nous nous positionnons contre le projet Rhônergia, tel qu'il est aujourd'hui.* »